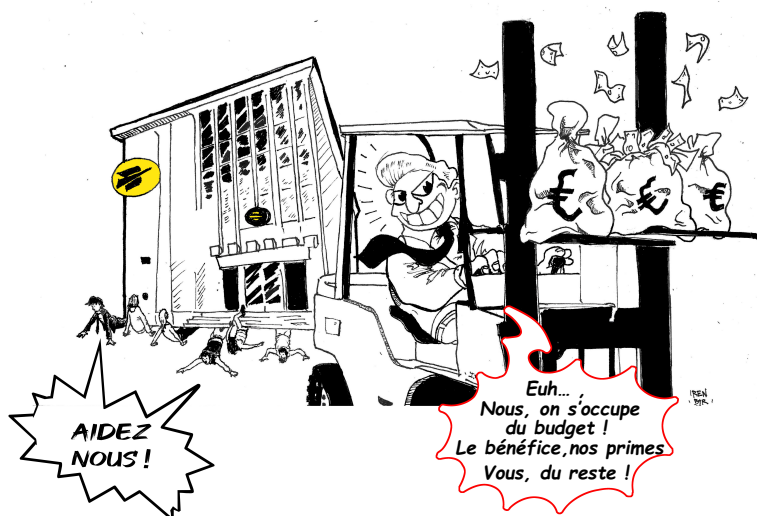


**NOS CONDITIONS DE TRAVAIL,
NOS CONTRATS, NOS REVENUS...**



...
On les défends
Le 27 janvier

Sous effectif permanent !

Dans nos secteurs, l'emploi se précarise :
Effectif en baisse, mobilité, fermeture, transformation, fusion, recours à l'intérim,...

Le choix de l'entreprise de supprimer les moyens de remplacements effectués par des postiers (EAR) et de faire appel à l'intérim, a continué de dégrader les conditions de travail.

Budget bridé, recrutement difficile, absence de formation conduisent les secteurs à fonctionner en sous effectif. L'impact est direct sur nos conditions de travail, nos plannings, l'équilibre vie professionnelle/vie privée, notre santé.

Usé(e)s, nombreux sont celles et ceux qui n'en peuvent plus !

Par contre rien n'arrête les exigences de La Poste.

Objectifs, challenges, montée en compétences, souplesse extrême, polyvalence,...

Sans compensation ni reconnaissance, et des salaires qui ne suivent pas !

Avec nos exigences dans le préavis (voir au dos),

Le 27 janvier,

Mobilisons nous, soyons en grève et,

Rejoignons dans les rassemblements les salariés qui se défendent !

Nantes : 13h rassemblement Poste Tour Bretagne et 14h à la préfecture

St Nazaire : 10h place de l'Amérique Latine

Ancenis : 10h Pont d'Ancenis

Préavis départemental 27 janvier 2022

Le préavis est motivé par les revendications suivantes :

- Le respect des organisations de travail mises en place, déjà insuffisantes.
- Le remplacement de toutes les absences pour assurer l'effectif nécessaire afin de respecter les plannings, les accords, nos conditions de travail, notre santé, notre sécurité, l'équilibre vie professionnelle-vie privée, nos clients, les élus et les ouvertures de bureaux.
- L'ouverture de discussions sur les moyens de remplacement (25%, cellule de remplacement, indemnités,...)
- L'embauche des intérimaires en CDI Poste
- L'octroi d'une prime aux agents, sur les secteurs en sous effectif et/ou lors des modifications de planning
- La reconnaissance des compétences
- Pour une revalorisation du salaire de base à 2000 euros brut, et le repyramidage des salaires en découlant.
- Pour une base de discussion de 10% d'augmentation salariale dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO)

